

**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

~~~~~  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2024**

Le quinze janvier deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy) et M. BOURDIN Florian.

Secrétaire de séance nommée : Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie

Date de convocation : 10 janvier 2024

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023,
- Affaires Générales :
  - Décisions du Maire,
  - Extinction nocturne de l'éclairage public,
- Affaires Financières :
  - Réhabilitation des locaux et requalification des espaces publics, Centre Bourg : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, attribution,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 DECEMBRE 2023.**

Après modifications, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 est approuvé avec 18 voix pour et 1 abstention (Mme RUCHE Sandrine, absente lors de la séance).

**AFFAIRES GENERALES.**

**DECISIONS DU MAIRE.**

Mme le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal (délibération du 31 août 2020), elle a pris les décisions suivantes :

| N°<br>DECISION | OBJET                                                                                                 | MONTANT       |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 2023.138       | Budget principal – fongibilité des crédits<br>Mouvements de crédits pour amortissement complémentaire |               |
| 2023.139       | Acquisition de 5 ordinateurs pour le groupe scolaire, validation du devis Clamentis                   | 3 301,70 € HT |
| 2023.140       | Réparation des jeux pour enfants (cordes et filet), validation du devis PleinBois                     | 3 850,00 € HT |
| 2023.141       | Accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies                                       | 9 990,00 € HT |

|          |                                                                                                       |                           |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
|          | et audit de voirie, validation des propositions La Poste                                              | 7 624,00 € HT             |
| 2023.142 | Débroussaillage des talus de la plage des Recorts, validation du devis LIEN                           | 3 780,00 € HT             |
| 2023.143 | Prestations paysagères 2024, validation du devis LIEN                                                 | 540,00 € HT la prestation |
| 2023.144 | Visites de l'écomusée Paysalp pour les élèves du groupe scolaire, validation du devis Paysalp         | 900,00 € HT               |
| 2023.145 | Achat d'intercalaires à BD pour la Médiathèque, validation du devis DPC                               | 176,92 € HT               |
| 2023.146 | Fourniture et pose d'émetteurs et récepteurs pour les stores de la Mairie, validation du devis Grivel | 2 088,00 € HT             |
| 2023.147 | Buffet apéritif « Vœux du Maire », validation du devis Codex & Co                                     | 2 340,00 € HT             |

M. SAPPEY Jean-Louis demande :

- À qui est destiné l'achat des ordinateurs au groupe scolaire. Mme le Maire précise que ce sont des changements qui n'ont pas pu être pris en compte dans le cadre de la subvention, car à destination des maternelles.
- Suite à toutes les livraisons de constructions, combien d'enfants supplémentaires compte le groupe scolaire. Mme le Maire précise que tous les logements viennent d'être attribués. Certains élèves restent scolarisés dans leurs écoles mais c'est à la prochaine rentrée que l'augmentation se fera sentir.

Mme MESSAMER Vanessa demande des précisions sur les deux propositions de la Poste. M. VIOUT Rémy précise que :

- La première proposition financière correspond à la numérotation de la voirie. La numérotation actuelle a posé problème lors du déploiement de la fibre optique. Sachant que c'est une obligation nationale de se mettre aux normes, la poste va refaire toute la numérotation et l'expliquer aux usagers. M. VESIN Jean-Paul précise que la demande nationale s'oriente vers une numérotation métrique. M. GALLAY Joël signale que ce changement va impacter tout le monde.
- La seconde proposition financière correspond à un audit de voirie. Les voitures de la Poste seront équipées de caméras et pourront ainsi faire un constat de l'état de la voirie.

Mme JACQUIER Jennifer demande si le devis relatif au débroussaillage représente une seule intervention. Mme le Maire précise qu'il s'agit de plusieurs interventions.

M. GALLAY Joël présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'y a pas lieu de préempter :

- Parcelles AH261, AH262, route de la Tiolettaz et AH 263, rue des Longettes,
- Parcelles AD283, AD299, les Savoyances Est et AD291, 39 route de Corzent,
- Parcelle AO259, 30 rue Centrale,
- Parcelles AB200, 32 route du Lavoret et AB452, les Ebaux.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur le fondement des délégations données par le Conseil Municipal.

#### **DELIBERATION N° 001/2024**

#### **EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

M. VESIN Jean-Paul expose que le comité consultatif développement durable souhaite que l'extinction de l'éclairage public soit réabordé. Il rappelle l'historique, à savoir, délibération de 2021, extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 puis, délibération d'octobre 2022, extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00.

Il propose d'étendre l'horaire d'extinction de 22h00 à 6h00.

Le débat est ouvert.

- M. GALLAY Joël est contre et estime qu'il faudrait revenir au 23h00 à 5h00. Il déplore l'éclairage la nuit de certains magasins.

- Mme JACQUIER Jennifer demande si le fait d'éteindre à 22h00 est bon pour la faune et la flore du bord du lac. M. VESIN Jean-Paul explique que sur la commune, il y a peu d'éclairage au bord du lac.
- Mme DETRAZ Viviane demande si des habitants se sont manifestés suite au changement à 23h00/6h00. M. VESIN Jean-Paul précise qu'à priori, il n'y a pas eu de retour à l'accueil de la Mairie.
- M. RIMET Frédéric demande des précisions sur la position de M. GALLAY Joël. M. GALLAY Joël précise que certaines personnes, au niveau de l'Espace du Lac, se retrouvent dans le noir et sont mécontents.
- Mme JACQUIER Christine est du même avis de M. GALLAY Joël, l'extinction de l'éclairage à 22h00 est beaucoup trop tôt.
- M. VIOUT Rémy précise qu'il y a de nombreux restaurants et que couper l'éclairage à 22h00 est trop tôt.
- Mme JACQUIER Jennifer estime qu'à 22h00, certaines personnes âgées peuvent sortir et que ce n'est pas rassurant dans le noir. Elle souligne que dans la zone commerciale, l'extinction est respectée, mis à part le nouveau restaurant. M. VESIN Jean-Paul va vérifier dans le RLPi si le système LED installé sur ce restaurant, est autorisé. Mme JACQUIER Jennifer demande si pour un prochain conseil, il serait possible d'avoir une proposition de zone qui passerait à 22h00. M. VESIN Jean-Paul précise qu'il serait possible de faire 2 zones, tout comme Thonon.
- Mme BOLE-FEYSOT Isabelle précise que l'éclairage en début de nuit impacte beaucoup plus les animaux, plus particulièrement les chauves-souris.
- M. RIMET Frédéric estime que les arguments exposés contre l'augmentation des heures d'extinction de l'éclairage sont des arguments de confort. Il pense qu'il faut donner l'exemple.
- Mme DETRAZ Viviane fait remarquer que la Suisse à un faisceau lumineux qui traverse le lac et qui poserait problème pour la faune aquatique. Elle est pour l'extinction mais se pose des questions en matière d'insécurité. M. VESIN Jean-Paul précise que selon les études, il n'y a aucune corrélation entre l'extinction et l'insécurité. Il estime que c'est beaucoup plus facile de repérer un véhicule qui rode dans le noir. Mme DETRAZ Viviane revient sur l'Espace du Lac, car ayant fait le 31, à la sortie de la salle, le sol était glissant, de plus, dans le noir. Mme JACQUIER Christine est étonnée car la lumière devait fonctionner jusqu'à 3h du matin. M. VESIN Jean-Paul précise que l'éclairage public est prolongé aux abords de l'Espace du Lac les soirs où la salle est occupée, ainsi que sur la rue des Recorts lors de certaines manifestations estivales.
- Mme BOLE-FEYSOT Isabelle précise qu'en éteignant 1h00 plus tôt l'éclairage public, il y aura également un gain sur la facture d'énergie.
- Mme le Maire précise qu'il sera possible de revenir sur la décision si besoin. M. VESIN Jean-Paul précise qu'il faut laisser le temps que cela se mette en place.
- Mme le Maire précise qu'en cas de modification d'horaires une information à la population sera faite dans le magazine communal de février.
- Mme PRUD'HOMME Céline fait remarquer la présence de coureurs, au Hutins, habillés en noir, le soir, dans le noir, équipés simplement avec une frontale, sans bande réfléchissante.
- Mme BOLE-FEYSOT Isabelle souhaite clôturer en précisant que la terre n'appartient pas aux hommes mais qu'on la partage avec les animaux.

Après débat, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, 3 voix contre (Mme JACQUIER Christine, MM. GALLAY Joël et VIOUT Rémy) et 1 abstention (Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie) :

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu, la nuit, de 22h00 à 6h00,

- PRECISE qu'un bilan sera présenté en Conseil Municipal dans 6 mois,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

#### AFFAIRES FINANCIERES.

##### DELIBERATION N° 002/2024

#### REHABILITATION DES LOCAUX ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS, CENTRE BOURG : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE, ATTRIBUTION.

Mme le Maire expose qu'une consultation a été lancée, le 14 novembre 2023, sur la plateforme MP74, pour une mission d'assistante à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation des locaux de l'ancien groupe scolaire et de la requalification des espaces publics du centre village.

La remise des plis était fixée au 8 décembre 2023.

Les critères d'attribution étaient les suivants : proposition financière (40 %), expériences dans des dossiers similaires (30 %) et compétences spécifiques (30 %).

Douze entreprises ont adressé une offre.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres.

*Mme le Maire précise que la prochaine étape est une réunion de travail avec le CAUE. Mme le Maire précise que la rédaction du cahier des charges a été effectué par le CAUE et que l'analyse des plis a été faite de façon conjointe entre le CAUE et les services de la Mairie. Mme DETRAZ Viviane demande si des indemnités seront demandées si le projet n'est pas livré dans les délais. Mme le Maire précise que ce n'est pas de la responsabilité de l'AMO.*

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier le marché de mission d'assistante à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation des locaux de l'ancien groupe scolaire et de la requalification des espaces publics du centre village à l'Entreprise AGI Ingenierie, 74330 SILLINGY, mieux disante,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant.

#### QUESTIONS DIVERSES.

Mme JACQUIER Christine indique :

- Que les luminaires ainsi que l'éclairage de la scène ont été changé à l'Espace du Lac. Cela va engendrer des économies d'énergie d'environ 3 600,00 €/an. L'entreprise a été très réactive, les travaux ont été faits en une semaine au lieu de 10 jours annoncés.
- Que le Fablac invite le Conseil Municipal pour présenter son travail.

Mme JACQUIER Jennifer demande si quelqu'un est allé à la formation à Bogève sur les déchets. M. GALLAY Joël précise que tous les conseillers ont reçu l'information. Mme le Maire intervient au sujet du compostage des habitats collectifs et précise qu'une note d'information sera diffusée. M. GALLAY Joël souligne que le principe est très bien. Par contre, il s'inquiète au sujet de la présence éventuelle de rats.

Mme JACQUIER Jennifer demande des retours au sujet des entretiens sur les postes administratifs et ASVP. Mme le Maire précise que pour le moment :

Pour le poste administratif : il n'y a pas eu d'entretien, 5 candidatures ont été réceptionné dont 2 qui seront reçues.

Pour le poste ASVP : infructueux. Une annonce sera relancée. Ce point sera représenté au Conseil Municipal car il semble que la durée proposée ne semble pas convenir. Un questionnement est en cours pour la création d'un poste pérenne.

M. RIMET Frédéric demande de porter à l'ordre du jour du Conseil Municipal, les nuisances sonores occasionnées par la buvette « la Godille ». Mme le Maire estime qu'il n'y pas a lieu de porter ce point à l'ordre du jour. Mme le Maire précise avoir reçu les riverains subissant les nuisances. Elle précise qu'un rendez-vous aura lieu la semaine prochaine avec Mme BRON. L'objectif est qu'il n'y ait plus de nuisance. M. RIMET Frédéric précise que les riverains sont sans nouvelle depuis la réunion. Mme le Maire précise que les solutions ont été présentées à l'issue de la réunion et souligne qu'un avenant à la convention va être pris pour définir les horaires cadre. Elle ajoute qu'une réponse sera adressée aux riverains à l'issue de toutes ces étapes, de même que le sujet sera alors porté à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Mme BOLE-FEYSOT Isabelle demande combien de fois est intervenue la Police. Mme le Maire précise qu'elle n'est jamais intervenue car non sollicitée. M. VIOUT Rémy précise qu'en 2022, il s'est rendu à la Godille en présence de la Police Municipale et de résidents. L'an dernier, il n'y a eu aucun appel, ni courrier en Mairie. Les courriers et appels sont toujours retracés en Mairie et font l'objet d'un suivi.

Mme BOLE-FEYSOT Isabelle demande à M. VIOUT Rémy si le problème rencontré avec un riverain, route de Sechex, au niveau du passage de la fibre optique a été résolu. M. VIOUT Rémy l'informe qu'Altitude Infra lui avait précisé qu'un poteau ENEDIS devait être remplacé.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H44.

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN  
(Haute-Savoie)

CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2024

FEUILLET DE CLÔTURE

Nombre de Conseillers :

- en exercice 19  
- présents 18  
- absents 01  
- votants 19  
- procuration 01

Date de la convocation 10/01/2024  
Date de la séance 15/01/2024  
Nombre de délibérations 02

Liste récapitulative des délibérations :

- 001/2024 : Extinction nocturne de l'éclairage public (15.01.2024/01),
- 002/2024 : Réhabilitation des locaux et requalification des espaces publics, Centre Bourg : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, attribution (15.01.2024/02),

Membres présents à la séance :

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLEFEYSOT Isabelle, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Signatures :

La secrétaire de séance,  
Mélanie AYISSI-DUBOULOZ



Le Maire,  
Isabelle ASNI-DUCHENE



Délibérations n° 001/2024 et 002/2024 télétransmises en Préfecture et mises en ligne le 22/01/2024

Date de mise en ligne : 21/02/2024